

Projet solaire de Cléré-Les-Pins

Lettre d'information #1

Novembre 2023

Le mot du chef de projet

Madame, Monsieur,

Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis plusieurs mois la faisabilité d'un projet solaire photovoltaïque sur la commune de Cléré-Les-Pins, sur un terrain en jachère depuis plusieurs années. Une première phase a consisté à obtenir l'accord des propriétaires des terrains concernés. Des études évaluant les potentiels impacts sur la nature, le paysage et le territoire sont menées depuis.

Les élus du territoire ont été tenus informés de l'avancement du projet depuis son lancement, et les résultats des études présentés en Conseil Municipal en mai 2023.

Ce projet de transition énergétique et écologique sera développé en toute transparence et en concertation avec les acteurs du territoire.

Bonne lecture !



Aimé Boscq
Chef de projets solaires
RWE Renouvelables France
aime.boscq@rwe.com
06 47 62 30 88

L'énergie solaire photovoltaïque

Une technologie présentant de nombreux avantages

Production propre

Aucune émission de gaz à effet de serre pendant l'exploitation, aucun déchet

Technologie mature

Des rendements et des durées de vie en hausse (supérieures à 30 ans)

Industrie compétitive

L'énergie solaire fournit aujourd'hui l'énergie la moins chère à tous les consommateurs

Faible impact visuel

Avec moins de 4 mètres de hauteur, une centrale solaire s'intègre facilement dans le paysage

Indépendance énergétique

La France possède le 5ème gisement solaire d'Europe



Objectifs régionaux

La région Centre Val-de-Loire s'est fixée comme objectif de couvrir 100% de ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables et de récupération d'ici 2050*

*source : Région Centre-Val de Loire

Venez participer !

PERMANENCE D'INFORMATION SUR
LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE CLÉRÉ-LES-PINS

Le mercredi 15 novembre 2023

Foyer rural
18h à 20h

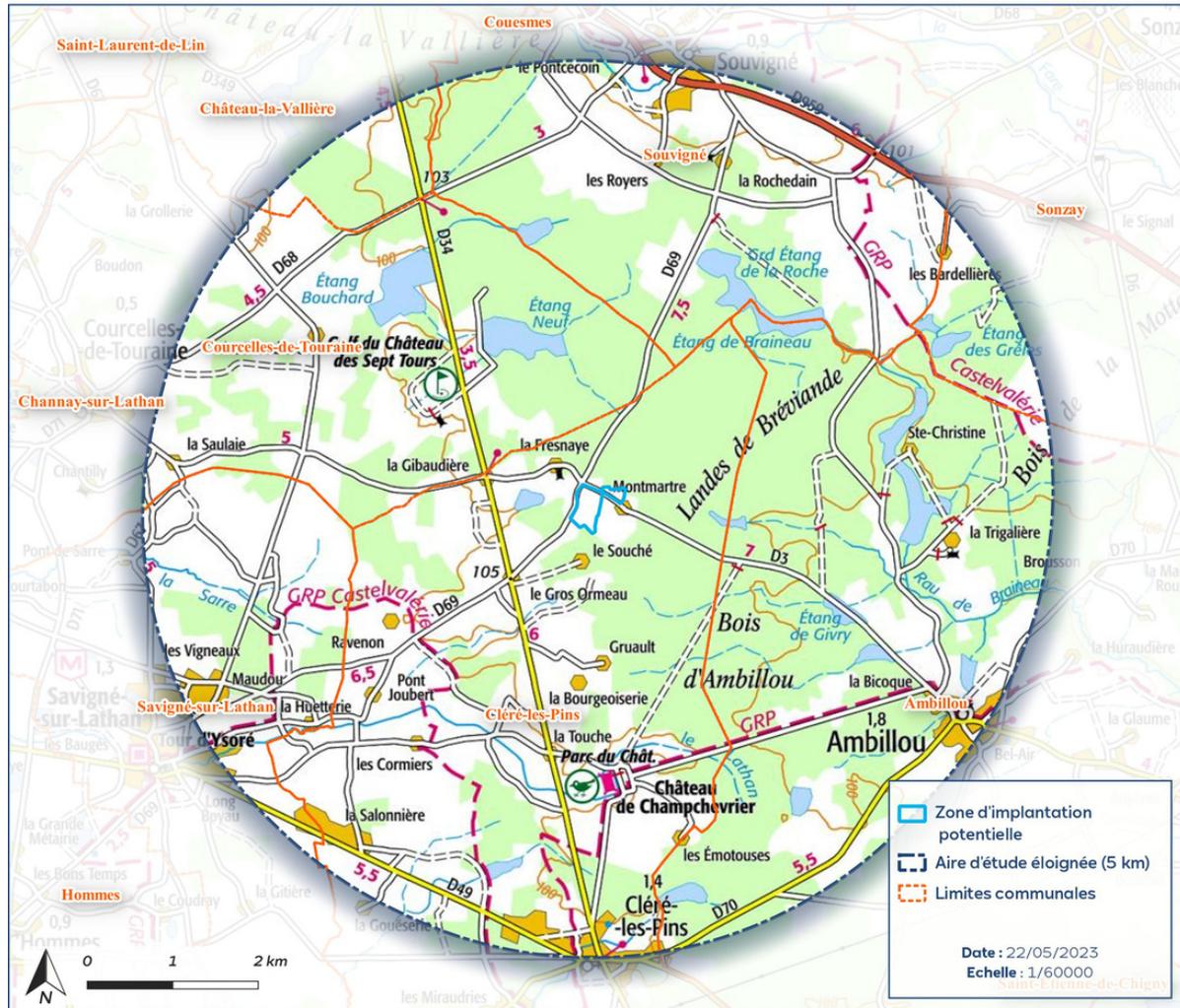
Passez librement sur la plage horaire !



Aperçu sur le projet photovoltaïque

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE CLÉRÉ-LES-PINS

RWE



La zone d'études



La définition de la zone d'implantation du projet résulte de la prise en compte de divers enjeux locaux et environnementaux :

- les enjeux écologiques ;
- les enjeux patrimoniaux ;
- l'intégration du parc solaire dans le paysage local.

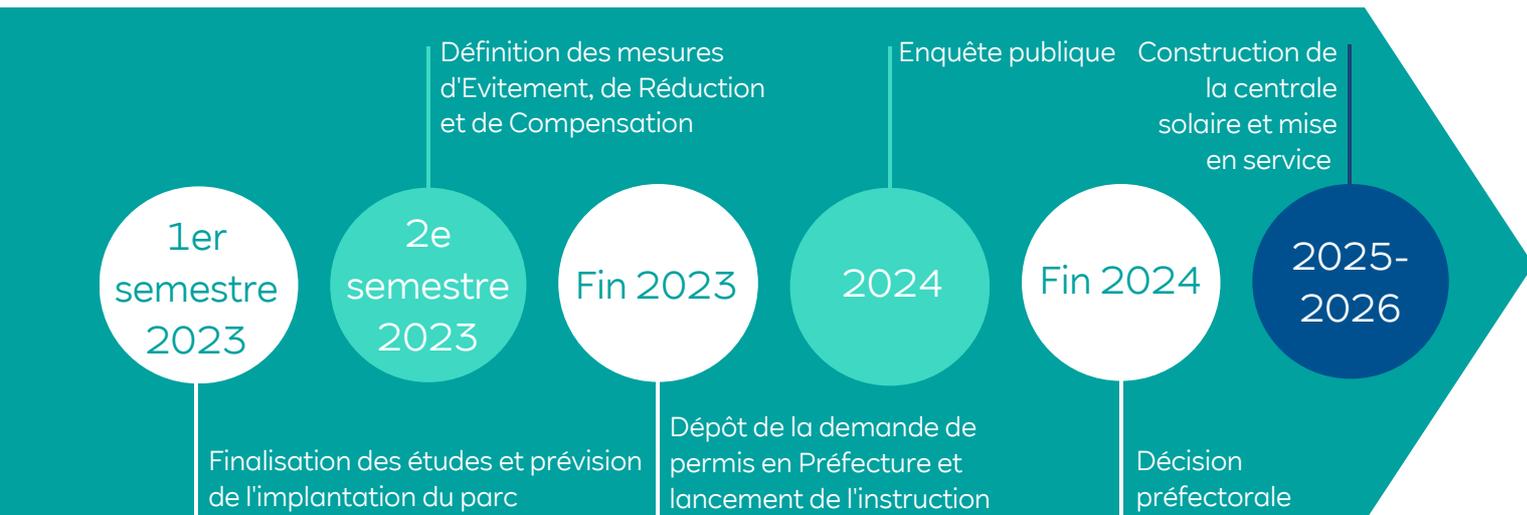
La prise en compte de ces enjeux nous a permis de dégager une zone favorable au développement d'un projet de centrale solaire, située au nord de la commune de Cléré-Les-Pins.

Le choix a été porté sur cette zone du fait qu'elle soit en jachère depuis plusieurs années, sans production nourricière. De plus, les boisements entourant les terrains limitent l'impact paysager d'une installation solaire. Les haies existantes peuvent en outre être complétées et renforcées pour limiter cet impact. La zone est donc propice au développement d'un parc, permettant l'approvisionnement du territoire en électricité renouvelable.

A terme, ce terrain en jachère pourrait être un véritable atout pour la transition énergétique de la commune, permettant de produire en énergie verte l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 6 600 foyers, tout en évitant à terme le rejet de près de 10 000 tonnes de CO₂.

Le planning du projet

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France) et s'appuie sur d'importantes études réalisées par des bureaux d'études indépendants : naturalistes, paysagers et agricoles notamment. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition du projet solaire : nombre et emplacement des panneaux, gestion des enjeux naturels et paysagers, accès pompiers, etc.



Les chiffres clés du projet



14

hectares

Le parc s'étendra sur une superficie de 14 hectares pour une installation d'environ 21 400 panneaux



6 600

foyers

A titre indicatif, un parc photovoltaïque de 11,8 MWc pourrait produire l'équivalent de la consommation électrique (tous usages domestiques) de 14 500 personnes (Source : ADEME)



11,8

MWc

Puissance photovoltaïque potentielle avec un parc de 14 hectares

Les études

Pour construire et exploiter un parc solaire, il est nécessaire d'obtenir une autorisation environnementale et un permis de construire déposé en mairie. Une étude d'impact doit notamment être réalisée. Celle-ci comporte différents volets détaillés ci-dessous.

L'étude environnementale

L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet (un an). Elle permet d'établir les impacts potentiels du projet sur l'environnement, avant de proposer des mesures pour les éviter, les réduire ou les compenser en dernier recours. L'objectif final est de concevoir un projet de moindre impact environnemental.



Étude d'impact et expertise paysagère

L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet solaire de Cléré-Les-Pins : présence ou non de monuments historiques, de sites emblématiques, structure naturelle, relief, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager est réalisé sur un cycle annuel complet et décrit également les zonages écologiques dans un rayon de 5 kilomètres (voire davantage selon les groupes et les rayons d'action des espèces) autour du site.



Les bénéfices pour le territoire

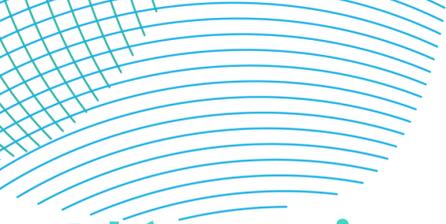
Les bénéfices pour le territoire sont multiples.

- Le parc solaire générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités.
- Des mesures de réduction et de compensation, définies dans l'étude d'impact, pourront aider à financer des projets de territoire.
- Enfin, et surtout, les bénéfices seront aussi environnementaux grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.

Retombées fiscales annuelles pour 11.8 MWc :

Commune de Cléré-Les-Pins	9 350 € / an
Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire	21 160 € / an
Département d'Indre-et-Loire	13 170 € / an

*simulation faite le 24/08/2023 et basée sur les dispositions fiscales en vigueur (source : impots.gouv.fr)



L'énergie photovoltaïque en France

Questions-Réponses

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, il apparaît nécessaire d'avoir recours aux énergies renouvelables. Dans ce contexte, le photovoltaïque est appelé à prendre une place centrale dans le mix électrique français en atteignant 92 à 144 GW installés en 2050. Fin 2022, 16,3 GW étaient produits à partir de centrales solaires.

Qu'est ce que le photovoltaïque ?

Un panneau solaire photovoltaïque, via ses cellules, convertit l'énergie solaire en électricité. A l'inverse d'un panneau solaire thermique, le panneau solaire photovoltaïque capte la lumière du soleil, et non pas la chaleur, et la convertit en électricité.

Un panneau photovoltaïque consomme-t-il lors de sa fabrication plus d'énergie qu'il n'en produira au fil de son utilisation ?

Comme toute infrastructure, un panneau solaire nécessite de l'énergie pour sa fabrication. Au bout de 1 à 3 ans, un panneau solaire aura produit autant d'énergie qu'il n'en aura fallu pour le confectionner. Il aura ainsi «remboursé» l'énergie utilisée pour sa fabrication.

Est-ce que le photovoltaïque pollue ?

Une centrale solaire photovoltaïque ne génère ni déchets, ni polluants atmosphériques durant son exploitation.

Par ailleurs, en fin d'exploitation, tous les éléments de la centrale sont systématiquement et obligatoirement retirés et recyclés. En France, le taux de recyclage des panneaux en fin de vie dépasse les 94%.

Qu'est-ce qu'1 MWc ?

Le mégawatt crête est l'unité de mesure de la puissance maximale que peut produire l'installation photovoltaïque, c'est à dire sa production en conditions optimales.

Quelle est la durée de vie d'une installation ?

Un panneau solaire photovoltaïque a aujourd'hui une durée de vie supérieure à 20 ans. Il peut même continuer de produire au delà de 30 ans après son installation.

Qui sommes-nous ?

RWE Renouvelables France

Acteur historique du développement éolien et solaire depuis 2001, RWE est aujourd'hui l'un des principaux développeurs de projets d'énergies renouvelables en France.

L'activité photovoltaïque de RWE Renouvelables France s'est orientée vers les grandes centrales au sol. Ces dernières présentent aujourd'hui le meilleur rapport puissance / coût du solaire et nous permettent ainsi d'être un acteur significatif participant à l'atteinte des objectifs français en matière d'énergie photovoltaïque (PPE). Notre équipe développe aujourd'hui des projets de 4MWc à plusieurs dizaines de MWc. Nous travaillons à la réalisation de projets de centrales performantes, raisonnées et bien intégrées au territoire. A ce jour, ce sont ainsi plus de 50 MWc en développement avancé et près de 150 MWc en cours d'études que RWE Renouvelables France porte avec confiance et professionnalisme.

